

ORPEA

Société Anonyme

12, rue Jean Jaurès

92813 Puteaux Cedex

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

61 rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes
à directoire et conseil de
surveillance
Capital de 8 320 000 euros -
RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux
Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du
Centre

Saint Honoré BK&A

140 rue du Faubourg Saint
Honoré
75008 Paris
S.A.S. au capital de 37 000 €
501 572 390 RCS Paris
Société de Commissariat aux
Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

ORPEA

Société Anonyme

12, rue Jean Jaurès
92813 Puteaux Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu, et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 7 948 395 euros (sept millions neuf-cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 17 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Saint-Honoré BK&A

DocuSigned by:

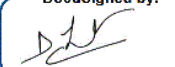
E782A62E360147F...

DocuSigned by:

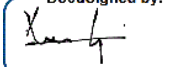
31DBACFD9D2D4AC...

Gaël LAMANT

Anton LISSORGUES

DocuSigned by:

B3B790078EE0464...

Damien LEURENT

DocuSigned by:

88452F7967FC4B8...

Xavier GROSLIN



Le montant global des rémunérations versées par la société ORPEA aux dix personnes les mieux rémunérées (article L.225-115) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 7 948 395 € (sept millions neuf-cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze euros).

Fait à Puteaux, le 2 mai 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Guillot". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Laurent GUILLOT
Directeur Général